

Fiche de Données de sécurité

SECTION I - IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : Slip
CODE DE PRODUIT : 215500011-16AR
UTILISATION DU PRODUIT : Produit anti-neige
NOM DE LA SOCIÉTÉ : Brodi Specialty Products
ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 3175 14th Avenue, Unit 1, Markham, ON L3R 0H1
ENTREPRISE TÉLÉPHONE : 877-744-0751
TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-255-3924

SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Catégorie 1 : Aérosol inflammable
Gaz liquéfié
De La Peau Irritant : Catégorie 2A
Irritant Oculaire : Catégorie 2A
Une toxicité pour la reproduction : 2
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique) : Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Catégorie 1
Catégorie 1 : Risque D'aspiration

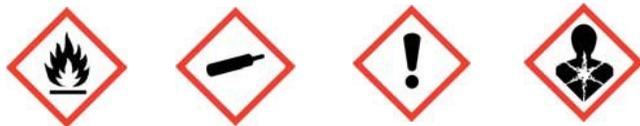
DÉCLARATION DE DANGER(S) : **DANGER :** Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression : peut exploser s'il est chauffé. La peau et provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut causer une irritation des voies respiratoires, somnolence ou vertiges. L'origine de dommages pour les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ce produit contient les pourcentage de produits chimiques d'une toxicité inconnue : 18 %

CONSEILS DE PRUDENCE : Tenir à l'écart de la chaleur, étincelles, flammes nues et les surfaces chaudes. -Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Protéger de la lumière. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants et lunettes de protection. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant toutes les précautions de sécurité ont été lu et compris. En cas d'exposition ou concernés : Consulter un médecin ou l'attention. Ne pas respirer les fumées, brouillards et vapeurs et aérosols. Utilisez uniquement l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. En cas d'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éliminer le contenu et le contenant conformément à la réglementation locale, et les réglementations nationales.

SYMBOLE :



DANGERS NON CLASSÉES AILLEURS : N/A

SECTION III - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	NUMÉRO CAS	POUR CENT
N-butane/propane	68476-86-8	10 à 30 %
L'Hexane	110-54-3	30 à 60 %
L'heptane	142-82-5	10 à 30 %
Solvant naphta aliphatique léger	64742-89-8	7-13 %

Fiche de Données de sécurité

SECTION IV - PREMIERS SOINS

YEUX : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin ou l'attention.

INGESTION : En cas d'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Obtenir l'avis d'un médecin ou d'attention.

INHALATION : Amener la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile ou inconscient, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'administre la respiration artificielle. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

PEAU : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmolement, vision trouble

Peau : Déshydratation et dermatite

Inhalation : Irritation, anesthésique, dépression du système nerveux

central par voie orale : Irritation abdominale, nausées, vomissements,

diarrhée, et risque d'aspiration

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES : Une exposition excessive peut entraîner des neuropathies périphériques en n-hexane.

Symptômes d'engourdissement sensoriel serait possible et la faiblesse motrice dans extrémités.

NOTE AU MÉDECIN : Si ingéré, le matériau peut être aspirés dans les poumons et causer une pneumonie chimique. Traiter de façon appropriée.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : Poudre chimique, mousse, ou le dioxyde de carbone (CO₂).

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS : De l'eau pulvérisée/flux.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH avec masque complet à pression positive ou à la pression de la demande. Utiliser de l'eau atomisée pour garder le matériel frais en cas d'incendie.

RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE : Tenir à l'écart des étincelles, flammes nues et les surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres source d'inflammation.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone, divers hydrocarbures

SECTION VI - MESURES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE : Se reporter à la section VIII pour l'équipement de protection individuelle.

DÉVERSEMENTS : Absorber avec un matériau non combustible comme la vermiculite, du sable ou de la terre et rincer avec une petite quantité de l'eau savonneuse. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou d'eaux pluviales. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas jeter dans les égouts.

Utiliser du sable ou autre matière absorbante non combustible- pour nettoyer le déversement et placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Ne pas percer, brûler, ou réutiliser le contenant.

STATUT RCRA : Des déchets susceptibles considéré comme dangereux selon la RCRA, cependant du produit devrait être caractérisé avant leur élimination (40 CFR 261).

SECTION VII - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET STOCKAGE : Stocker à l'abri du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Garder sous clef.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Garder hors de la portée des enfants.

INCOMPATIBILITÉ : Acides forts, agents oxydants (chlore et d'autres halogènes, les chromates, les perchlorates et d'oxygène.)

SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INGRÉDIENTS DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
N-butane/propane	1000 ppm	1000 ppm
L'Hexane	500 ppm	500 ppm
L'heptane	500 ppm	400 ppm
Solvant naphta aliphatique léger	300 ppm	300 ppm

Fiche de Données de sécurité

LES MESURES D'INGÉNIERIE / VENTILATION : Matériel est plus lourd que l'air. Matériel peut se concentrer dans les régions basses. Normal, ventilation forcée, nécessaire pour satisfaire les valeurs limites d'exposition. La ventilation locale est généralement préférée.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si les niveaux d'exposition sont dépassés puis cartouche pour vapeurs organiques ou respirateur SCBA seront nécessaires.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE : Les lunettes de sécurité et des gants résistants aux produits chimiques

DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Incolore Spray

Odeur : Odzeur de solvant

SEUIL DE L'ODEUR : P/D

POINT D'ÉBULLITION : N/D

POINT DE CONGÉLATION : N/D

INFLAMMABILITÉ : Aérosol extrêmement inflammable

POINT D'ÉCLAIR : N/D

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : P/D

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE : N/D

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ : N/D

TENSION DE VAPEUR (MM HG) : N/D

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR =1) : > 2

TAUX D'ÉVAPORATION : Rapide

DENSITÉ (H₂O = 1) : 0,690 @ 77° F (25° C)

pH : N/A

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : 0 %

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU (KOE) : P/D

DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 97 %

DE LA TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : N/D

VISCOSITÉ : N/D

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune connue

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Température supérieure à 122°F et des sources d'inflammation.

INCOMPATIBILITÉ : Acides forts, agents oxydants (chlore et d'autres halogènes, les chromates, les perchlorates et d'oxygène.)

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUIT : Oxydes de carbone et d'autres produits de décomposition.

POSSIBLE DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune connue

SECTION XI - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Hexane (110-54-3) DL₅₀ (voie orale, rat) > 5000 mg/kg ; DL₅₀ (voie cutanée, lapin) > 2000 mg/kg ; CL₅₀ (inhalation, rat, 4 heures) > 3367 ppm

VOIES D'ABSORPTION : yeux, ingestion, inhalation, peau

YEUX : Peut causer une brûlure, irritation, rougeur, larmolement

INGESTION : Peut causer une irritation gastro-intestinale, nausées, diarrhée, vomissements, risque d'aspiration.

INHALATION : Peut causer une irritation des voies respiratoires, des étourdissements, des maux de tête, somnolence, perte de conscience.

PEAU : Irritation, rougeur et douleur probablement. Peut causer une irritation localisée, ampoules avec un contact prolongé avec la peau. Peut être absorbé par la peau.

ÉTAT DE SANTÉ AGGRAVÉ : Une exposition excessive va aggraver des troubles des yeux, de la peau, problèmes respiratoires, foie, reins, système cardiovasculaire, maladies pulmonaires, ou du système nerveux central.

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Yeux : rougeur, larmolement, vision trouble
Peau : déshydratation et dermatite

Inhalation : irritation, anesthésique, dépression du système nerveux

central par voie orale : irritation abdominale, nausées, vomissements, diarrhée, et risque d'aspiration

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES : Une exposition excessive peut entraîner des neuropathies périphériques en n-hexane. Symptômes d'engourdissement sensoriel serait possible et la faiblesse motrice dans extrémités.

Fiche de Données de sécurité

CANCÉROGÉNÉICITÉ : OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non IARC : Non AUTRES : CA Prop 65

SECTION XII - INFORMATION

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES : Non établi

BIODÉGRADABILITÉ : Ce produit est biodégradable.

BIOACCUMULATION : Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

LA MOBILITÉ DU SOL : Ce produit est mobile dans le sol.

D'AUTRES DANGERS ÉCOLOGIQUES : Cette substance est toxique pour la vie aquatique.

SECTION XIII - PROCÉDURES D'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas jeter dans les égouts. Utiliser du sable ou autre matière absorbante non combustible- pour nettoyer le déversement et placer dans un contenant pour élimination ultérieure. Ne pas percer, brûler, ou réutiliser le contenant.

STATUT RCRA : Des déchets susceptibles considéré comme dangereux selon la RCRA, cependant du produit devrait être caractérisé avant leur élimination (40 CFR 261).

SECTION XIV - TRANSPORT D'INFORMATIONS

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE DE RISQUE/DIVISION : 2.1

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

ENVOI DE L'AIR

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE DE RISQUE/DIVISION : 2.1

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

VOYAGE PAR L'EAU :

NAVIRE (IMO/IMDG)

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO UN/NA : UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Polluant marin : l'eau

SECTION XV - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

TSCA STATUT : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exonérés.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE, COMPENSATION AND LIABILITY ACT) : Aucun

SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGER : Effet aigu sur la santé, problèmes chroniques de santé, risque d'incendie

SARA 313 : INGRÉDIENTS DÉCLARABLES n-Hexane (110-54-3)

LES RÈGLEMENTS DE L'ÉTAT : CA Prop 65 : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le n-hexane, qui est connue de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou autres.

LA RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste DSL du Canada.

NFPA : SANTÉ 2

HMIS : SANTÉ 2

NFPA INFLAMMABILITÉ : 3

HMIS INFLAMMABILITÉ : 3

RÉACTIVITÉ NFPA : 0

HMIS RÉACTIVITÉ : 0

AUTRES NFPA : Aucun

HMIS PROTECTION : B

LA SECTION XVI - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PRÉPARATION PAR : Chioma Agbai

DATE : 08/15/2014

DATE DE RÉVISION : 03/16/2020

Fiche de Données de sécurité

N/A = Non Applicable, N/D = Non Déterminé

DISCLAIMER : Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Cependant il n'y a pas de présomption de responsabilité pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus aux présentes. La détermination finale de la pertinence de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits aux présentes, nous ne pouvons pas garantir que ces risques sont la seule qui existe. Les informations contenues dans cette fiche ont été obtenues de sources fiables et actuelles ; cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude et précision. Étant donné que les conditions ou la manipulation, l'entreposage et l'élimination de ce produit sont hors du contrôle du fabricant, les

Le fabricant ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, dommage ou frais découlant de l'utilisation inappropriée des produits. Aucune garantie, exprimée ou sous-entendu, en ce qui concerne le produit décrit dans cette fiche est créée ou inférée par toute déclaration à la SDD. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des règlements relatifs au transport, manutention, stockage, utilisation ou l'élimination de ce produit qui n'est peut-être pas couverts par la présente SDD. L'utilisateur est responsable de la pleine conformité.